Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**SAF HELICOPTERES / HELI-MAX**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**AS 350 B3 F-GJKY**
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**ONF (travaux sentiers PNE)**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
23.08.17	Les Gonduins	Col vallon Pierre et Gouirans	8			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **496 / 2017**

Suivi par : Frédéric Sabatier

à Gap, le **21/08 / 2017**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND